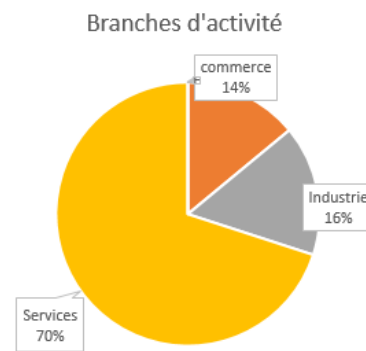
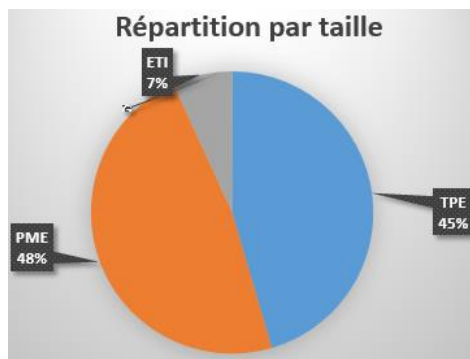
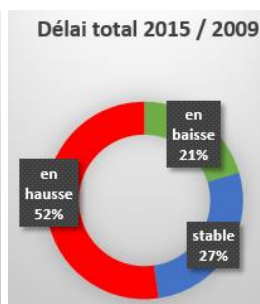
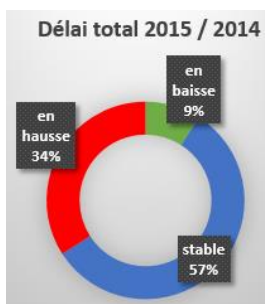


En 2015, le CODINF a proposé aux organismes professionnels de réaliser une enquête consolidable, afin d'accroître sensiblement la représentativité de ses résultats. De nombreuses entités s'y sont ralliées et les **1691 réponses recueillies** sont à la hauteur de cette mobilisation.

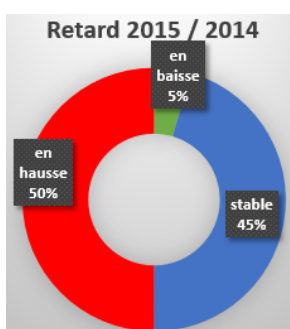


Le **délai total de paiement clients** dans le secteur du froid ressort à **71 jours**, soit 17 de plus que pour la moyenne.



Par rapport à l'an dernier, le solde des perceptions d'évolution est plus haussier que pour l'ensemble (25 points, soit 13 de plus).

Par rapport à 2009, le solde de ces perceptions est fortement haussier (31 points) alors qu'il est baissier de 19 points pour l'ensemble des secteurs.



Le **retard de paiement clients** est de **37 jours**, soit 7 de plus que pour l'ensemble. Ce retard représente 48% du délai total, 8 points de moins que la moyenne.

Par rapport à l'an dernier, le solde des perceptions est beaucoup plus haussier que la moyenne car il lui est supérieur de 17 points.

54% des fournisseurs ont noté un accroissement des "faux litiges" en 2015, soit 18 points de plus qu'au global.

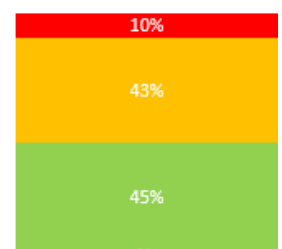
## Délai de paiement de certaines catégories de clients

84% des fournisseurs de froid sont concernés par les "**grandes entreprises**" pour 36% de leur CA.

Ils sont plus mal payés que dans l'ensemble : moins souvent de 0 à 30 jours (3 points de moins) et de 31 à 60 jours (16 points de moins) mais plus souvent de 61 à 90 jours (13 points de plus) et à plus de 90 jours (7 points de plus).

Par contre, aucun d'entre eux n'a constaté en 2015 de **hausse** du délai de paiement moyen de cette catégorie.

■ 0 à 30 jours ■ 31 à 60 jours  
■ 61 à 90 jours ■ > à 90 jours

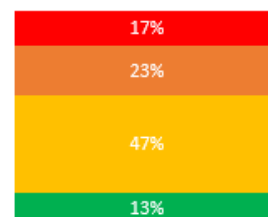


68% des fournisseurs de froid sont concernés par les "**collectivités territoriales**" pour 7% de leur CA.

Ils sont plus souvent payés de 0 à 30 jours (3 points de plus que la moyenne) mais beaucoup plus encore au-delà de 90 jours (11 points de plus que la moyenne).

De plus, ils sont **37%** (12 points de plus que l'ensemble) à avoir constaté en 2015 une **hausse** du délai de paiement moyen de cette catégorie.

■ 0 à 30 jours ■ 31 à 60 jours  
■ 61 à 90 jours ■ > à 90 jours

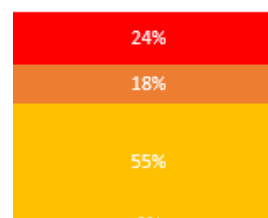


66% des fournisseurs de froid sont concernés par "**l'Etat et les établissements publics**" pour 10% de leur CA.

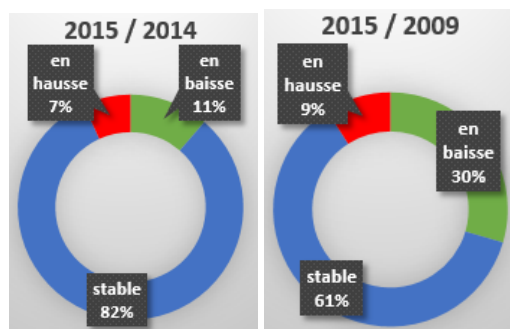
Ils sont considérablement plus mal payés que dans l'ensemble : moins souvent de 0 à 30 jours (5 points de moins), de 31 à 60 jours (4 points de moins) et de 61 à 90 jours (9 points de moins) mais beaucoup plus souvent au-delà de 90 jours (17 points de plus).

En outre, ils sont **30%** (3 points de plus que l'ensemble) à avoir constaté en 2015 une **hausse** du délai de paiement moyen de cette catégorie.

■ 0 à 30 jours ■ 31 à 60 jours  
■ 61 à 90 jours ■ > à 90 jours



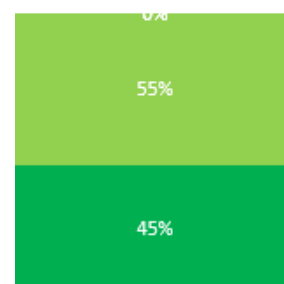
### Délai de paiement fournisseurs



Les entreprises du froid paient plus souvent leurs fournisseurs à 30 jours que la moyenne (+14 points) et jamais au-delà de 60 (6% des cas dans l'ensemble).

Les perceptions d'évolution par rapport à l'an dernier sont identiques à l'ensemble. Par rapport à 2009, le solde des perceptions est moins baissier qu'au global (11 points de moins).

■ 0 à 30 jours ■ 31 à 60 jours  
■ 61 à 90 jours ■ > à 90 jours

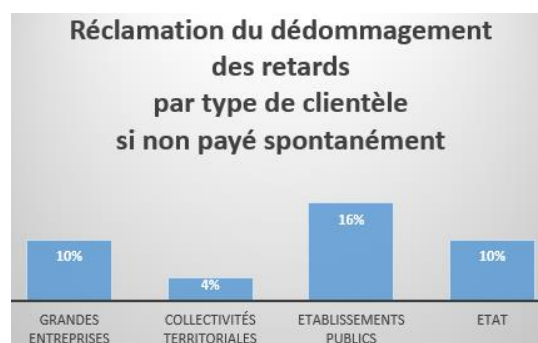


### Dédommagement des retards de paiement

De tous les secteurs étudiés, celui du froid est le moins mauvais pour le choix du taux des pénalités de retard de paiement car, bien qu'ils ne soient que 39% à avoir écarté le taux minimal (3% l'an !), ils sont 13 points plus nombreux que la moyenne...

Néanmoins ils sont 30% (similaire à l'ensemble des secteurs) à ne pas spécifier l'indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€, pourtant obligatoire.

15% seulement des fournisseurs de froid **réclament** les dédommagements légalement dus en cas de retard de paiement. La fréquence de distribution selon les catégories de clients est proche de la moyenne



## PÉNALITÉS DE RETARD OU INTÉRÊTS MORATOIRES

En conséquence, les résultats obtenus sont trois fois plus faibles que pour l'ensemble des secteurs et même six fois pour les collectivités territoriales....

